
Adresse mail : apsicbr@hotmail.fr

Mme Angelita Bettini, Présidente

M. Remi Demonsant, Secrétaire

AGENDA **cérémonies officielles et manifestations** **d'ordre historique et culturel**

. Dimanche 17 août : 70^{ème} anniversaire de la Libération de Gaillac :

- 10 h 15 : recueillement devant la stèle du camp de Brens, route Dora Schaul
- 11 h 00 : célébration de la Libération devant le monument aux morts de Gaillac

puis le cortège se dirigera vers le **square Joffre : une statue représentant une femme aux mains liées** y rappelle les déportées juives qui ont effectué le trajet « Camp de Brens - gare de Gaillac » en direction d'Auschwitz (il y eut 4 déportations de 1942 à 1944) via Saint-Sulpice et Drancy.

26 août 1942 : grande rafle en zone non occupée, 31 internées rejoignent le camp de Saint-Sulpice, avant de partir pour le camp d'extermination, avec d'autres juifs arrêtés dans le Tarn. Groupe Vendôme et organisations de la Résistance soutiennent cette manifestation. Notre association a le **désir de créer un lieu de Mémoire et de Pédagogie**, avec l'appui des municipalités - Brens, Gaillac - Conseil Général du Tarn, la Communauté des Communes Tarn et Dadou ... et par une prise de conscience d'un enjeu important par les citoyens.

. Samedi 6 septembre : cérémonie du souvenir des internés et déportés du camp de Saint-Sulpice

- 10 h 00 : devant la stèle du camp d'internement de Saint-Sulpice

Cérémonie en ce lieu de détention pour 4600 personnes (octobre 1940-août 1944) avec **Henri Steiner** - l'un des rescapés d'Auschwitz, artisan de l'action d'honorer les « Justes » dans le Tarn.

. Samedi 13 septembre, Fête des Associations

- **Place de la Libération, de 10 h 00 à 18 h 00.**

Comme pour les précédentes, notre Association y sera représentée. Nous espérons votre visite et, éventuellement, votre participation à notre stand.

. Samedi 4 et dimanche 5 octobre, Salon du Livre de Gaillac

Le Salon du Livre de Gaillac propose, dimanche 5 octobre à 10h30, une rencontre littéraire et musicale avec l'historien Remy Pech et les écrivains Francis Pornon, Frédérique Voulyzé. La partie musicale sera assurée notre amie (adhérente de l'association) Sylviane Blanquart accompagnée par Yannick Harnois à l'accordéon.

Le deuxième camp est celui de Gurs (en mars 1939), dans les Basses-Pyrénées, monté en quarante-deux jours, qui deviendra en deux mois une des principales villes du département. Il est à noter que ce camp, composé de baraques utilisées pendant la guerre de 14, accueillera dès mars 1939 vingt mille combattants espagnols républicains et sept mille brigadistes. Les républicains, nommés miliciens par l'administration militaire, auront - cela peut paraître invraisemblable - le statut de prisonniers de guerre. Sur soixante mille internés au total, qui transiteront dans ce camp de 1939 à 1944, vingt-sept mille soit 45% séjourneront sur le site avant la mise en place de l'Etat français en juillet 1940.

La III^e république finissante voit fleurir sur le territoire du grand Sud-ouest une myriade de camps d'internement : Rieucros, Gurs, Le Vernet, Septfonds, Collioure, Argelès, Saint-Cyprien, Le Barcarès, Agde, Brens, Récébédou, Noé, Mazères, Rivesaltes.

Cet héritage républicain fondé sur des critères xénophobes et anticommunistes après le pacte germano-soviétique sera entièrement accepté par l'Etat français qui l'adaptera à l'antisémitisme d'Etat et à la politique de collaboration.

Après la défaite militaire, la III^e république se saborde en donnant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. En quelques années, les fondements de la république sont radicalement détruits.

A la légitimité du suffrage se substitue le culte du chef, les lois fondamentales de 1882 sur la démocratie locale, de 1884 sur la liberté syndicale, de 1901 sur les droit d'association sont abrogées, l'indépendance de la justice laisse la place à l'arbitraire administratif et aux tribunaux d'exception, la séparation des pouvoirs disparaît.

A la souveraineté nationale définie dans l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément* » (c'est encore dans notre constitution !) se substitue son ersatz misérable, la préférence nationale, dont le statut des juifs d'octobre 1940 est une des plus abominables concrétisations.

Ainsi, l'Etat français remplace la nation républicaine ; l'antisémitisme d'Etat se met en place tout de suite, bien avant l'entrevue de Montoire, de façon autonome, pas sous la pression des forces d'occupation.

Le 22 juillet, douze jours après l'attribution des pleins pouvoirs, dénaturalisation des Juifs étrangers naturalisés depuis 1928 ; le père de Jean Ferrat, Mnacha Tenenbaum, devenu ainsi apatride, sera raflé en décembre 1941 et disparaîtra à Auschwitz en septembre 1942.

Le 3 octobre 1940, élaboration du statut des juifs transformant des citoyens français en sujets privés de droits politiques et soumis à l'arbitraire administratif.

Le 4 octobre 1940, décision d'internement administratif des juifs étrangers. Mille trois cents arriveront à Brens en octobre, avant d'être en mars 1941 répartis dans les camps de Noé, Gurs, Rivesaltes, en attente de déportation.

En mars 1941, création du commissariat aux questions juives de Xavier Vallat organisant le fichage, la spoliation, l'anéantissement juridique des Juifs avant leur anéantissement physique. Sur les soixante-quinze mille Juifs déportés, seuls 3% survivront.

On aboutit ainsi à la rafle du Vel' d'Hiv' du 16 juillet 1942 et à la décision négociée avec les autorités d'occupation de déporter dix mille Juifs étrangers de la zone libre.

En zone libre, la grande rafle du 26 août 1942 marque à jamais le régime de Vichy du sceau infamant de « complicité de crime contre l'humanité ».

Dans le camp de Brens cette date a marqué à vie les femmes internées. Voici leur témoignage.

Depuis quelques temps nous savions que les menaces de déportation planaient sur nos sœurs antifascistes allemandes et polonaises qui vivaient dans une baraque proche de la nôtre. Nous nous préparions à toute éventualité pour ce 26 août qui devait être le jour fatidique. Chacune de nous ne peut oublier le dernier soir, les mains unies, le chant murmuré « Ce n'est qu'un au revoir » qui devait être, hélas, un adieu pour toujours.

Mercredi 5 novembre : Commémoration du 74ème anniversaire du 1^{er} acte de Résistance à Toulouse

- Devant la plaque du 13 Rue Alsace-Lorraine.

Elle rappelle le célèbre lâcher de tracts, le 5 novembre 1940, lors du voyage en province du Maréchal Pétain. Pour cet acte accompli avec des camarades, usant d'un procédé ingénieux, Angelita Bettini – sur simple décision administrative - sera internée durant 4 années : prison Saint-Michel à Toulouse, camps du Récébédou, de Rieucros, de Brens et de Gurs. Pendant très longtemps, l'attention s'est portée sur les Résistants patriotes et le sort des Juifs, tandis que le sort des Femmes Internées n'était guère pris en compte: lacune en voie d'être comblée.

**Notre hommage à Jean Jaurès
Samedi 22 novembre**

Notre association tarnaise se devait de participer à l'hommage national rendu à ce pacifiste intransigeant, cet homme intègre épris de Liberté et de Justice, cette haute conscience morale que fut Jean Jaurès. Notre hommage aura lieu à Gaillac (Auditorium Dom Vayssette) le samedi 22 novembre sous forme d'« *Une soirée avec Jean Jaurès* » :

*** à 17h00 : « Jean Jaurès, un siècle après »**

Lecture-Débat à partir des articles de Jean Jaurès parus dans la Dépêche du Midi entre 1887 et 1914.

Débat animé par **Pierre Spizzi** de l'association internationale de philosophie « Aldéran ».

Lecture et choix de textes : **Gilles Fossier**

Parmi les nombreux écrits de Jean. Jaurès, parus il y a plus d'un siècle, certains d'entre eux sont-ils encore en mesure de questionner notre présent ? Education, luttes sociales, justice, art et science... Autant de thèmes, d'échos à notre époque de changements que nous invitons à découvrir et dont nous parlerons ensemble.

*** à 20h30 : Cabaret littéraire : « À Jaurès »**

Spectacle conçu et réalisé par **Gérard Cathala** avec **Martine** et **Gérard Cathala** accompagnés par **Jean-Pierre Folch** au piano acoustique.

Le récital « Jaurès ! » réalisé et présenté par Sol y Fuego sous l'égide de l'Association Jaurès Espace Tarn est un hommage à la mémoire de Jean Jaurès. Il se situe dans le registre de l'évocation, et n'est en aucun cas un spectacle fondé sur l'historiographie jaurésienne. Il se présente sous la forme d'un « cabaret littéraire », alternant citations de Jaurès et chansons et textes leur faisant écho.

La terre, le travail, la mine, la paix, l'éducation, y sont autant d'entrées juste suggérées mais voudraient être porteuses de sens et d'émotion, pour saluer celui qui reste le phare des luttes sociales les plus actuelles. G. Cathala

Tarif : à 17h00 : entrée libre ; à 20h30 : 8€ / réduit : 4€. Renseignements et réservations : Office de Tourisme de Gaillac (05 63 57 14 65) ; il est prudent de réserver à l'avance pour le spectacle «*A Jaurès*» car, pour leur spectacle précédent, «*Ferrat, les poètes...* », toutes les places de l'auditorium avaient été réservées plusieurs jours avant la date du spectacle.

Il revient aussi à vous qui faites partie de l'association et qui résidez à proximité de Gaillac de contribuer par votre présence à la réussite de cette «*Soirée avec Jean Jaurès* ».

Compte rendu moral présenté par Michel de Chanterac, lors de l'assemblée générale de l'association le 1^{er} février 2014

La montée en puissance du nazisme à partir de 1935 a été confortée par la pusillanimité des démocraties minée de l'intérieur par d'importantes forces d'extrême-droite. Il l'a été aussi, il faut le reconnaître, par le jeu diplomatique trouble du parti conservateur anglais au pouvoir, qui considérait les dictatures italiennes et allemandes comme un contre-feu au danger prioritaire pour lui qu'était le bolchévisme.

Le 10 mars 1935, la force militaire allemande se reconstitue : 36 divisions sont équipées alors que le traité de Versailles n'en acceptait que 7. Seul André François-Poncet réagit : « *c'est un véritable soufflet aux puissances, une provocation, un défi.* »

Le 2 mai 1935, Hitler dénonce le pacte de Locarno d'Aristide Briand (16 octobre 1925) et le gouvernement français ne réagit pas.

Le 6 mars 1936, la zone démilitarisée de la Rhénanie est occupée par la Wehrmacht après un accord secret anglo-allemand garantissant la neutralité anglaise. Cette provocation d'Hitler, qui inquiète au plus haut point les généraux allemands, se traduit seulement du côté français par une déclaration martiale d'Albert Sarraut : « *Nous ne sommes pas disposés à laisser Strasbourg, sous le feu des canons allemands.* »

En août 1936, la France, pressée par le gouvernement conservateur anglais, décide la non intervention en Espagne, alors qu'existait un accord de défense franco-espagnol qui, s'il avait été appliqué, aurait pu changer radicalement la face de la guerre d'Espagne.

La volonté politique d'apaisement des démocraties face à l'agressivité hitlérienne va avoir des conséquences dramatiques pour notre pays qui faisait orgueilleusement référence à la déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

A chaque nouvelle provocation, à chaque nouvelle expansion territoriale, le gouvernement français et une Assemblée nationale issue du Front populaire, trahissant une tradition séculaire d'accueil et de fraternité, vont pourchasser des étrangers antifascistes réfugiés sur notre sol, mettant en cause le droit d'asile, ce droit inviolable et sacré. Ainsi, dès l'Anschluss de mars 1938, le gouvernement Daladier assigne à résidence les étrangers antifascistes, qui acquièrent le statut d'étrangers indésirables.

Les accords de Munich sont le point d'orgue des concessions au nazisme, au détriment de la Tchécoslovaquie pourtant liée par un traité d'assistance mutuelle à la France. Ce pays perd 41.000 km² et 4,8 millions d'habitants, soit près d'un tiers de sa population. Chacun ici, a en mémoire la formule prémonitrice d'Henri de Kérillis lors de la ratification des dits accords « *Vous avez voulu éviter la guerre au prix du déshonneur. Vous avez le déshonneur et vous aurez la guerre* » et aussi un article de Gabriel Péri « *On n'achète pas la paix par la capitulation, la reculade, le manquement à la parole donnée.* »

Mais ce traité porte en germe d'autres capitulations, d'autres funestes engrenages pour notre pays. Les 9 et 10 novembre 1938, la « Nuit de Cristal » montre la violence extrême de l'antisémitisme d'état du régime hitlérien, révèle la vraie nature du nazisme, dénoncée avec force par l'ambassadeur français en Allemagne, André François-Poncet.

Pourtant, deux jours après ce gigantesque pogrom, le décret-loi du 12 novembre 1938 est promulgué par Edouard Daladier, Albert Sarraut, Albert Lebrun. « *Il est des étrangers qui, en raison de leurs activités dangereuses pour la sécurité nationale, ne peuvent, sans péril pour l'ordre public, jouir de cette liberté encore trop grande que leur confère l'assignation à résidence. Aussi, il est apparu indispensable de désigner cette catégorie d'étrangers vers des centres spéciaux, où ils feront l'objet d'une surveillance permanente.* »

L'internement administratif, privation de liberté à durée indéterminée, en dehors de toute décision de justice, vieille pratique coloniale depuis le code de l'indigénat de 1881 est ainsi institutionnalisé. Certains observateurs parleront à cet égard de Munich intérieur.

Le premier centre de rassemblement est créé à Rieucros, près de Mende en Lozère le 21 janvier 1939. Les premiers internés seront des brigadistes internationaux, des Allemands et Autrichiens et anti-nazis.

Au petit matin, une nuée de policiers de l'extérieur accompagnés de la propre police du camp foncèrent sur la baraque 5, dénommée par les autorités « baraque des politiques étrangères ». A l'appel des noms, celles qui devaient rester se massèrent dans un coin, faisant un barrage de leur corps à leurs compagnes menacées. Au cri de ralliement prévu, nous nous précipitâmes toutes hors de nos baraques pour venir au secours de nos camarades. Durant quatre heures, les forces répressives furent tenues en échec.

Il faudrait des pages et des pages pour relater ces heures de lutte, ce corps à corps avec la police de toutes les femmes qui poursuivaient au camp le combat pour la liberté qui les avait conduites en ces lieux. Mais aussi que de lâcheté, de violence haineuse chez ce commissaire du camp, chez ces policiers armés jusqu'aux dents qui suivaient de peur devant ces femmes aux mains nues, chez tous ces suppôts du régime pétainiste qui se faisaient volontairement les auxiliaires des nazis. Car en août 1944, cette partie de la France n'était pas encore occupée. Elle se nommait même, ô dérision, zone libre.

Ce qui demeura plus fort que tout, ce fut notre volonté de remplir, jusqu'au bout, notre devoir de patriotes, notre devoir de solidarité internationale avec nos sœurs de combat.

Elles avaient fui l'hitlérisme, elles étaient venues chercher refuge dans la France de 1936. Des traîtres à la patrie, à la liberté, à la solidarité des peuples les ont livrées à l'occupant.

En commémorant leur souvenir, nous témoignons de cette réalité en même temps que nous affirmons notre indéfectible attachement à la cause de la liberté, pour laquelle elles ont fait le sacrifice de leur vie.

Il y a eu, par ailleurs trois autres déportations de nature raciale, le 21 septembre 1942, le 28 août 1943, le 25 mars 1944. A la fermeture du camp, en juin 1944, il n'y avait plus d'israélites au camp de Brens.

Les femmes qui ont été déportées étaient antifascistes et Juives. Le régime nazi avait pour elles une double aversion. Elles sont mortes pour ce qu'elles étaient, des Juives, et pour ce qu'elles avaient fait, être opposantes au régime nazi. Elles font la synthèse, dans leur malheur, des deux formes de déportation, raciale et politique qu'à une certaine époque on a opposées. Or, les deux stèles commémorant la déportation du 26 août 1942 ne mentionnent que le caractère antifasciste des femmes allemandes et polonaises, qui iront depuis Brens vers Drancy et Auschwitz :

« Ici vécurent en camp de concentration au côté des résistantes françaises des femmes antifascistes d'autres pays réfugiées sur notre sol. Parmi elles, le 26 août 1942, des femmes allemandes et polonaises furent déportées à Auschwitz d'où elles ne sont jamais revenues. Hommage à leur mémoire. »

Le bureau de notre association, pour approcher la vérité historique, souhaiterait apposer une plaque en complément de ce qui existe où serait inscrit le texte suivant :

« Cette déportation de réfugiées juives a été organisée en zone libre sous la seule responsabilité du gouvernement de Vichy. Celui-ci, s'est ainsi rendu coupable de « complicité de crime contre l'humanité ». Trois autres déportations ont suivi. »

Il soumet cette proposition à la discussion et éventuellement l'approbation de notre assemblée générale. Il ne s'agit à nos yeux, en aucune façon, de remettre en cause le contenu du texte existant qui correspond à la sensibilité de celles et ceux qui ont été à l'initiative de l'édification de cette stèle et qui correspond aussi à la vision historique dominante de la période des années 1970. Nous faisons simplement valoir que la déportation et la mort - dans les conditions atroces que l'on sait aujourd'hui de ces femmes - sont liées à l'exacerbation de l'antisémitisme d'Etat du gouvernement de Vichy et à la collaboration poussée jusqu'au crime de masse.

J'ai pris contact avec la communauté juive en la personne de Jacques Fijalkow, président des amitiés judéo-lacaunaises, dont les parents, assignés à résidence dans la région de Lacaune ont été raflés en août 1942 et sont morts à Auschwitz. Il est tout à fait d'accord avec notre démarche.

Cela pourrait se concrétiser lors de la commémoration de la libération de Gaillac le 17 août 2014. Bien entendu, nous souhaitons associer à cette démarche les municipalités de Brens et de Gaillac. Malgré la dureté des temps, une aide de quelque nature qu'elle soit de leur part ne serait pas refusée.